



Commune d'Avully

Affichage : 26.06.20 – 07.09.20
Fin du délai référendaire : 07.09.20

**Lors de sa séance du 18 juin 2020, le
Conseil municipal d'Avully a pris les décisions suivantes**

Par 14 voix pour (unanimité)

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 95'000 destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement non prévues sur les immeubles 42 à 48 route du Moulin-Roget et 1 à 27 route d'Epeisses.
 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020 sur le compte 9630.00.34304.01.
 2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
-

Par 14 voix pour (unanimité)

1. De charger le maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Objet non soumis à référendum

Par 14 voix pour (unanimité), le Conseil municipal a proposé

1. De demander la prolongation, à compter du 1^{er} juillet 2020, du statut de chef de corps ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers du lieutenant Pascal Dethiollaz, né le 8 décembre 1984, résidant à Avully.
2. D'inviter le maire à communiquer cette décision au département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
